

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1353

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 48

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« Le I s'applique »,

les mots :

« Les articles 145 et 205 A du code général des impôts dans leur rédaction résultant du I s'appliquent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.